

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-331

G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Samuel de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 7 décembre 2021 a adopté le Règlement numéro 2021-331 règlement G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

DONNÉ à Saint-Samuel, le 2 mars 2022.

Julie Paris

Directrice générale et greffière- trésorière

Rues



Je soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Samuel, résidante à Warwick, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut ;

En affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 2^e jour du mois de mars 2022.

Julie Paris

Directrice générale et greffière-trésorière